

PÉRENNISATION DES OSC: 5,4



Le Gabon a connu des développements importants en 2019. Après l'absence prolongée du président Ali Bongo, de toute évidence pour des raisons de santé, une frange de la population a demandé la déclaration de vacance de pouvoir et l'organisation de nouvelles élections, conformément aux dispositions constitutionnelles en réponse à l'indisponibilité du président. Le gouvernement n'a pas accédé à ces demandes et a par contre tenté par des intimidations et arrestations de dissuader tous ceux qui osaient se prononcer publiquement sur le sujet. Le 7 janvier, alors que la population s'interrogeait de plus en plus sur la santé et l'absence du président de la République, un groupe d'officiers de la garde républicaine a tenté un coup d'État. Ces derniers ont été tués ou arrêtés dans les 24 heures. À la suite de cet événement, le président a nommé un nouveau gouvernement. Les OSC ont considéré ce coup d'État manqué comme l'occasion de soulever le besoin d'un dialogue inclusif au Gabon portant particulièrement sur le besoin d'avoir de meilleures communications de la part du gouvernement au sujet de la santé du président.

En février, le Gabon a fait face au « kévazingogate », un scandale lié à l'exploitation illégale du kévazingo, bois précieux, très prisé sur le marché asiatique, mais interdit à l'exploitation depuis 2018. Dans le cadre d'une vaste opération de lutte contre la corruption dénommée « Scorpion », les autorités gabonaises ont saisi plus de 350 conteneurs de kévazingo exploité illégalement et en passe d'exportation frauduleuse depuis le port d'Owendo. Après la disparition de conteneurs placés sous main de justice, les autorités ont interpellé de nombreux hauts cadres et personnalités politiques, et le président s'est défait par ailleurs de son vice-président et de son ministre des Eaux et Forêts, ce que les OSC prônaient. Environ 200 conteneurs ont été retrouvés, mais pas le reste, d'une valeur marchande d'environ 250 millions USD. Le Réseau des organisations libres de la société civile du Gabon (ROLBG) a tenu le public informé au sujet du scandale kévazingogate au moyen de campagnes d'information, de prises de position et de communiqués de presse.

La principale exportation du Gabon, pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, est le pétrole. Malgré les efforts consentis par le gouvernement pour sortir le pays de la crise économique qu'il traverse depuis la chute des prix du baril du pétrole en 2014, le Gabon a éprouvé des difficultés économiques en 2019. Selon la Banque mondiale, près d'un tiers de la population gabonaise vit en dessous du seuil de pauvreté. Le Gabon se classait au 110e rang des 157 pays de l'indice de développement humain de la Banque mondiale en 2018 et au 132e rang des 162 pays de l'indice de liberté humaine en 2019 publié par le Fraser Institute, centre d'études et de recherches canadien.

L'indice de pérennisation des OSC du Gabon est resté stable en 2019. La capacité organisationnelle des OSC s'est légèrement renforcée en raison de leurs efforts pour bâtir des relations de confiance avec leurs bénéficiaires et améliorer la formation de leur personnel dirigeant. Le plaidoyer des OSC s'est modérément amélioré grâce à plusieurs campagnes couronnées de succès. La prestation de services des OSC s'est légèrement améliorée en 2019 parce qu'elles ont étendu leur gamme de services pour répondre aux besoins des communautés. L'infrastructure

sectorielle s'est également améliorée parce que les organisations de soutien intermédiaire (OSI) et les organisations internationales ont offert de nouveaux financements et services, et que les OSC ont lancé de nouveaux partenariats avec le gouvernement et le secteur privé. Le contexte juridique, la viabilité financière et l'image publique des OSC sont restés inchangés.

Il est difficile de déterminer le nombre exact d'OSC au Gabon, puisqu'elles peuvent s'enregistrer auprès de divers organismes et que ces informations ne sont pas centralisées. Aucune statistique n'est disponible sur le nombre d'OSC au Gabon en 2019. Dans son dernier recensement des OSC en 2017, le Réseau des organisations et des projets associatifs du Gabon (ROPAGA) dénombrait presque 1 750 associations. Le nombre des syndicats des secteurs privé et public n'est pas connu.

CONTEXTE JURIDIQUE: 6,3



Il n'y a pas eu de changements majeurs en 2019 dans le contexte juridique des OSC au Gabon ; ce contexte est resté entravé.

Les lois nos 35/ 62, 18/ 92 et 3/ 94 régissent la création et le fonctionnement respectivement des associations, des syndicats du secteur public et des syndicats du secteur privé. La loi prévoit que toutes les OSC doivent être enregistrées pour fonctionner, quoique les associations enregistrées au titre de la loi no 35/62 mènent fréquemment des actions communautaires avant leur enregistrement. Les formalités d'enregistrement sont simples et peu coûteuses pour les trois types d'OSC. Les syndicats soumettent leur demande d'enregistrement, ainsi que leurs statuts et la liste des membres du conseil d'administration à la mairie de la ville

où se trouve leur siège. Ils reçoivent alors un récépissé d'enregistrement leur permettant de fonctionner. Pour les associations, la demande d'enregistrement est initiée auprès du ministère de l'Intérieur, qui délivre relativement rapidement un récépissé provisoire. La délivrance d'un récépissé définitif est laissée à l'appréciation du ministère suite à une enquête de moralité des fondateurs. Si le ministère l'estime nécessaire, il demande les avis des ministères de tutelle pertinents (prévoyance sociale, environnement, jeunesse, sport ou autre) sur les textes constitutifs, les activités et la conformité avec la loi. La durée de validité des récépissés provisoires n'est être que de trois mois, mais le délai d'obtention des récépissés définitifs peut être long. Un rapport récent du bureau national du Fonds mondial pour la nature (WWF) sur la cartographie des OSC impliquées dans la foresterie et l'agro-industrie montre que les 15 OSC gabonaises étudiées fonctionnent avec un récépissé provisoire, même celles créées en 1997 et 1998.

Les associations peuvent demander le statut d'utilité publique qui leur permet d'avoir accès à certains fonds publics. L'article 6 de la loi no 35/62 prévoit la dissolution par décret présidentiel des associations déclarées d'utilité publique. Les OSC n'ont pas l'obligation de soumettre des rapports d'activités aux autorités.

En 2019, les OSC gabonaises ont subi diverses formes de harcèlement d'État. Les organisations axées sur la bonne gouvernance, les droits humains et la démocratie ont continué d'éprouver des difficultés à s'enregistrer, à fonctionner et à s'exprimer librement. Par exemple, le 25 janvier, la présidente de l'Association gabonaise pour les œuvres sociales (AGOS) a été condamnée à huit mois de prison ferme et à une amende de 10 millions XAF (plus de 17 000 USD) pour avoir mis en cause la probité morale du procureur de la République. Suite de la conférence de presse de la Dynamique unitaire (DU) en juillet 2019 au cours de laquelle son bureau national a partagé ses conclusions sur la mort du président, quatre membres de DU ont été interpellés puis gardés à vue pendant dix jours dans les bureaux de la police judiciaire. Le lendemain, des agents de la Direction générale des recherches, un service indépendant de la police nationale, se sont introduits au domicile du président de DU. La Haute autorité de la communication a par la suite rendu une décision interdisant à DU l'accès aux médias publics pour une durée de trois mois.

Les OSC ont des recours contre les décisions administratives et politiques défavorables et le harcèlement d'État devant les tribunaux de droits communs, les tribunaux administratifs, le Conseil d'État et la Cour constitutionnelle. Mais ces recours sont mal connus et aboutissent rarement, raison pour laquelle les OSC ont de plus en plus recours au lobbying à l'international pour avoir gain de cause. Par exemple, en juillet 2019, suite à la détention de ses membres, la DU a introduit une plainte auprès du tribunal de première instance de Libreville contre le procureur de la République pour enlèvement, séquestration et agression de plusieurs de ses membres. L'affaire a été classée sans suite. Interdite de participer au défilé du 1er mai au Gabon, la DU a pu prendre part à ces festivités en France et informer les députés européens sur son traitement par les autorités gabonaises.

Les libertés de rassemblement et de manifestation sont consacrées par la constitution du Gabon. La loi no 001/2017 assujettit les manifestations à une déclaration préalable. Exception est faite pour les réunions de culte, les regroupements sportifs apolitiques, les syndicats et confédérations syndicales. Aucune manifestation n'a été interdite en 2019. En mars toutefois, la police nationale a interdit l'accès à une conférence de presse organisée par le mouvement citoyen Appel à agir, fondé en février 2019 pour promouvoir le respect de la constitution après l'accident vasculaire cérébral présumé du président en octobre 2018.

Le Code général des impôts reconnaît aux associations à but non lucratif quelques avantages liés à la fiscalité. Elles sont totalement exonérées pour les subventions ainsi que les dons et legs qu'elles reçoivent. Elles sont également exonérées de la TVA pour tout ce qui concerne leur fonctionnement général, conformément à l'article 210-8 du Code général des impôts.

Au regard de la loi, les OSC ne sont pas autorisées à générer des recettes par la vente des biens et services. Mais dans la pratique, elles sont tacitement autorisées à le faire si elles les réinvestissent dans leurs activités. Le Code des marchés publics interdit aux OSC de concourir à l'obtention de marchés ou contrats publics. Elles peuvent toutefois offrir des services de conseil à l'administration publique ou sous-traiter pour le principal prestataire du gouvernement, à condition d'utiliser les revenus pour financer leurs activités.

Le soutien juridique disponible pour les OSC demeure faible au Gabon. Il n'existe pas d'avocats spécialisés dans les questions des OSC et les avocats sont inégalement répartis dans le pays, la plupart se trouvant dans les grandes villes comme Libreville et Port-Gentil. Très peu d'organisations qui ont besoin de conseils juridiques disposent des ressources financières pour s'acquitter des honoraires d'un avocat.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE: 5,2

La capacité organisationnelle des OSC gabonaises s'est modérément améliorée en 2019, parce que les OSC ont fait des efforts pour bâtir une relation de confiance avec leurs bénéficiaires, pour renforcer la formation du personnel dirigeant, et pour améliorer la qualité de leurs bureaux, leur matériel et leur utilisation des réseaux sociaux.

Par sa présence sur le terrain, la fourniture des services sociaux, la société civile a continué de mobiliser ses membres et bénéficiaires. Les OSC identifient aisément les besoins de leurs groupes cibles, parce qu'elles proviennent des communautés elles-mêmes et parce que les bénéficiaires ont souvent été mis à contribution dans le cadre d'une démarche participative. Par exemple, dans le cadre de son action d'appui aux communautés

impactées par l'agro-industrie d'huile de palme, Muyissi a organisé une séance de sensibilisation à Ngounié en avril 2019 pour recueillir des informations sur les difficultés rencontrées par les femmes de ces communautés, les aider à identifier leurs besoins en formation et organiser une foire d'exposition-vente pour les soutenir dans leur quête d'autonomisation. Les OSC entretiennent une relation de confiance avec leurs bénéficiaires, par l'intermédiaire des projets, des bureaux locaux et une communication ouverte. Par exemple, pour renforcer ses relations avec ses bénéficiaires, le Réseau des organisations de la société civile pour l'économie verte en Afrique centrale (ROSCEVAC) a ouvert un bureau à Mouila, dans la région de Ngounié, en 2019.



Les OSC doivent définir les missions et les objectifs des OSC lors de leur création, mais en l'absence de planification stratégique et de professionnalisme, elles dévient parfois de leurs priorités d'action. La plupart des OSC ne mobilisent pas suffisamment de fonds pour mettre en œuvre leur plan d'action, en partie parce qu'elles ont du mal à se conformer aux procédures de financement qu'elles trouvent trop complexes. Par ailleurs, la mauvaise situation économique dans le pays et le manque de financement orientent l'action de nombreuses OSC au détriment de leurs objectifs organisationnels. Seules quelques OSC comme KEVA Initiative, Brainforest, Organisation nationale des employés du pétrole (ONEP), et Femme, environnement, santé, et éducation (FENSED) ont élaboré des plans stratégiques et les mettent en œuvre. Certaines organisations réalisent des évaluations internes, mais celles-ci semblent peu objectives et difficiles à réaliser étant donné l'absence de normes d'évaluation harmonisées au niveau national, notamment en ce qui concerne la politique générale, les grandes lignes des rapports, et les audits systématiques. En 2019, la plupart des OSC n'avaient pas assez de ressources financières pour couvrir les frais d'audit et d'autres formes d'évaluations externes, même pour les projets financés par les bailleurs internationaux.

La loi gabonaise exige que toutes les OSC aient des structures de gouvernance composées d'organes internes (bureau exécutif, assemblée générale, et conseil d'administration) et d'outils de gouvernance (manuels de procédures, plan de suivi-évaluation). Ces structures ne fonctionnent souvent pas bien. La tendance générale au Gabon est une implication minimale des conseils d'administration dans la supervision de la gestion quotidienne des OSC. De nombreuses OSC ne tiennent pas d'assemblées générales régulières et seulement trois d'entre elles ont un manuel de procédures administratives et financières. Tandis que les syndicats et les OSC recevant un appui de bailleurs de fonds internationaux ont des systèmes de gestion relativement robustes, très peu d'organisations se soumettent volontairement à des mesures de transparence, comme la publication de rapports d'activité et des états financiers.

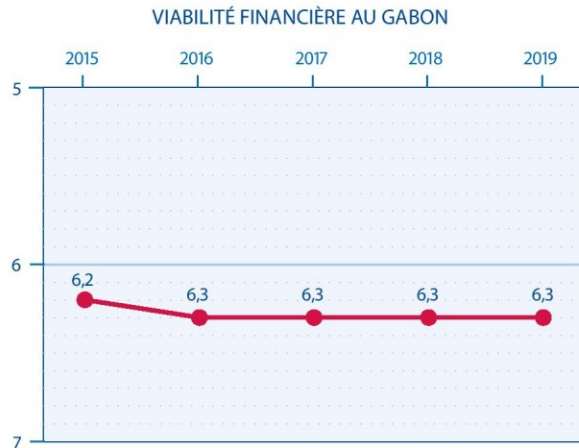
L'absence de vision et le faible niveau de professionnalisme ont un impact défavorable sur les pratiques de gestion des ressources humaines. Le recrutement et la rétention d'un personnel qualifié (chefs de projets, juristes, spécialistes des finances et spécialistes en communication) et rémunéré restent difficiles et n'interviennent généralement que dans le cadre des projets financés par les bailleurs. Des bénévoles assument les fonctions du personnel dans la plupart des OSC. Des efforts minimes ont été faits pour renforcer les capacités des dirigeants des OSC, notamment par la formation, des mises en situation et une augmentation progressive des responsabilités.

Les OSC les plus actives et les mieux établies ont poursuivi leurs efforts pour se doter d'équipements de bureau modernes et de véhicules. Les OSC essaient en général de louer des bureaux et d'utiliser les technologies numériques pour faciliter leur travail et améliorer leur visibilité. De nombreuses organisations utilisent les réseaux sociaux comme Facebook pour la promotion de leurs activités et WhatsApp pour la communication interne. Dans les grandes villes et villes secondaires, les OSC ont facilement accès à internet sur les téléphones portables. Selon l'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (ANINF), en janvier 2019, 48 pour cent de la population avaient accès à internet et 35 pour cent utilisaient les réseaux sociaux. L'accès Wi-Fi public n'est pas répandu.

VIABILITÉ FINANCIÈRE: 6,3

La viabilité financière des OSC gabonaises n'a pas changé en 2019. Les bailleurs internationaux sont restés la principale source de financement, mais ces fonds ne sont généralement accessibles qu'à quelques OSC disposant d'une expertise en levée de fonds et montage de projet. Les principaux bailleurs sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'USAID, l'Union européenne (UE), les ambassades et des OSC internationales. Pour tenter de surmonter la difficulté qu'ont les OSC à répondre aux exigences complexes des appels à proposition de l'UE, sa délégation au Gabon, par le canal de l'ambassade de France, a mis en place le programme Azobé en 2019. Avec une enveloppe globale de 260 millions XAF (environ 450 000 USD), ce programme mettra à la disposition des OSC des mécanismes simplifiés pour des petits financements entre 15 000 et 60 000 EUR (17 000 à 68 000 USD) chacun pour la mise en œuvre de projets de développement durable.

Les sources nationales sont diversifiées, mais les financements sont généralement ponctuels et insuffisants pour soutenir la pérennité des organisations à long terme. Les programmes de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) existent mais ne sont pas vulgarisés. En 2019, des entreprises comme OraBank et Société des Brasseries du Gabon ont apporté leur soutien à Malachie et d'autres organisations pour des projets comme des banques



alimentaires et un programme de microcrédits pour les femmes des marchés. Le gouvernement gabonais attribue quelques subventions aux OSC à l'appréciation de l'administration pour des projets sociaux et environnementaux.

La philanthropie n'est pas très développée au Gabon et reste dominée par les personnalités politiques. Par exemple, plusieurs fondations sont associées à la famille Bongo, qui dirige le Gabon depuis 1967. Ces fondations octroient certains financements aux OSC, mais travaillent en général directement avec les collectivités locales sur des projets sociaux axés sur la santé, l'éducation, les droits de l'enfance, l'alimentation et les activités génératrices de revenus.

En 2019, les OSC ont organisé de nombreux événements de collecte de fonds au profit des populations vulnérables, y compris des webathons et dîners de gala. Ces événements ne collectent en général pas de montants importants parce que le public ne comprend pas cette méthode de levée de fonds et ont des doutes quant à leur utilisation. Les OSC reçoivent souvent un soutien non financier de la part de bénévoles et des collectivités pour la conception et la mise en œuvre des activités. Les cotisations des membres ne rapportent que des revenus minimes.

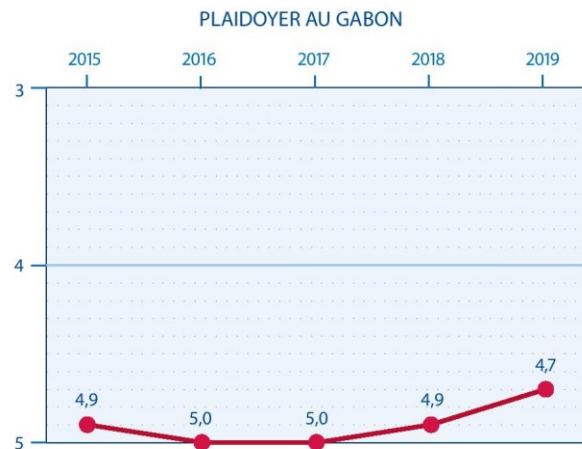
Certaines OSC tirent des revenus de formations, de services de conseil ou infographiques, de la vente de tee-shirts ou casquettes, ou de la location de véhicules. Il existe quelques entreprises sociales, dont notamment le Programme d'autonomisation, de veille et d'épargne communautaire (AVEC) de Malachie qui forme et apporte un soutien financier aux femmes pour le renforcement de leurs capacités en matière des activités génératrices des revenus. En 2019, AVEC a aidé près de 140 commerçantes des marchés de Libreville et d'Akanda à vendre leurs produits.

Les grandes OSC disposent de procédures de gestion relativement solides et de professionnels en gestion financière comme des comptables et contrôleurs de gestion. Leurs donateurs exigent qu'elles produisent des rapports d'activités et annuels assortis des états financiers. Les systèmes de gestion financière des autres OSC sont généralement faibles.

PLAIDOYER: 4,7

Le plaidoyer des OSC gabonaises s'est modérément amélioré en 2019. Les OSC ont participé à des débats publics, soutenu les intérêts des communautés dans un grand nombre de domaines, et obtenu de nombreux succès en matière de plaidoyer pendant l'année.

Les OSC agissent directement auprès des décideurs au niveau national, provincial et local par voie de groupes de travail, notes de position, communiqués de presse et lettres. En 2019, par exemple, les OSC ont commencé à participer au Groupe de travail d'interprétation nationale des normes de la Table ronde sur l'huile de palme sur la révision du Code du travail et à la cellule de réflexion de la Primature. Ces cadres de concertation étaient pour l'essentiel informels, mais ils reflètent la volonté des pouvoirs publics de faire participer la société civile au processus décisionnel. Les OSC discutent également avec le gouvernement dans le cadre d'instances plus officielles comme le Conseil économique, social et environnemental et soumettent des questions orales de l'Assemblée nationale.



En 2019, des OSC ont mené individuellement ou ensemble des campagnes de sensibilisation d'envergure pour influencer l'opinion publique et la législation. Les campagnes de sensibilisation pour la défense des droits individuels et le bien-être des groupes vulnérables ont été prioritaires. SOS AVC a plaidé en faveur de meilleurs soins aux victimes d'AVC ; Jeunesse dynamique consciente (JDC) a promu le respect des droits humains ; Agir pour le genre a réclamé la restauration des valeurs africaines dans le comportement sexuel ; et ROLBG a cherché à élargir l'espace civique. DU, ONEP, et la Confédération gabonaise des syndicats libres (CGSL) ont contribué ensemble à un accord tripartite entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs sur les modifications du Code du travail. Le mouvement « Touche pas à ma terre » a mené à l'annulation de la décision du gouvernement de céder des titres fonciers de l'État à la Caisse de dépôt et de consignation. Malachie, Agir pour le genre, la plateforme Salon de la femme et le Groupe résolution I 325 ont mené une campagne pour l'adoption du projet de Plan national d'action femmes, paix et sécurité, proposé par le gouvernement, visant la mise en œuvre de la Résolution I 325 de l'ONU sur la participation des femmes à la résolution des conflits. Les OSC ont également mené des actions de plaidoyer au moyen de conférences de presse, de notes de position, et de communications avec la chambre haute du Parlement pour demander des enquêtes parlementaires sur l'exploitation illégale du kévazingo et pour la déclaration de la vacance de pouvoir. Les OSC ont également convaincu le président de se défaire du son vice-président et du ministre des Eaux et Forêts en raison du scandale kevazingogate.

Les OSC sont plus à l'aise avec le lobbying par l'intermédiaire des institutions internationales qu'avec les efforts pour influencer directement l'Assemblée nationale. Par exemple, les OSC envoient parfois des notes de position aux institutions et partenaires internationaux de développement sur la cession des titres fonciers pour les concessions forestières. En 2019, les OSC ont poursuivi leur lobbyisme auprès du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), de l'Institut européen de la paix et de la délégation de l'UE afin qu'ils interviennent pour leur compte pour l'amélioration du contexte juridique, du soutien de l'administration au secteur de la société civile et de la transparence dans les modalités d'attribution des subventions étatiques.

Les OSC estiment que la loi no 3562 est généralement obsolète et restrictive. La loi n'a jamais été révisée depuis sa promulgation en 1962, malgré diverses initiatives de plaidoyer menées depuis six ans auprès du gouvernement, des partenaires techniques et financiers et des ONG internationales. Les responsables gouvernementaux ne semblent pas souhaiter faire évoluer le cadre juridique. À la fin de 2019, les OSC attendaient toujours la révision de la loi no 3562 conformément aux discussions tenues pendant Dialogue national de 2017. Les OSC considèrent également que le manquement de l'État à délivrer les récépissés définitifs dans les délais prévus par la loi constitue un problème courant majeur. Le plaidoyer des OSC vise cette question depuis 2012, mais sans obtenir de progrès réel.

PRESTATION DE SERVICES: 5,0



La prestation de services des OSC s'est légèrement améliorée en 2019 parce qu'elles ont étendu leur gamme de services pour répondre aux besoins des communautés.

Les prestations des OSC s'adressent principalement aux groupes vulnérables. Elles fournissent des services sociaux de base dans les domaines de l'éducation, la santé et l'assainissement ainsi que les droits humains, la formation professionnelle et la protection de l'environnement.

Les services des OSC tiennent compte des priorités et besoins de la population. Par exemple, en 2019, l'organisation Active Angondjé a assuré des services de désinfection des ménages et de dératisation, et Circas Gabon et Caritas Sainte Marie ont fourni des

consultations médicales gratuites. Malachie a fondé une garderie pour soutenir les mères adolescentes et a distribué des fournitures scolaires aux enfants de familles démunies. Des organisations comme Plus de sida dans les familles et Zéro sida ont assuré un soutien psychosocial aux personnes vulnérables, comme les orphelins et les

personnes vivant avec le VIH/sida. Brainforest, Malachie et l'ONEP ont fourni aux populations défavorisées un appui aux compétences pour les activités génératrices de revenus, des conseils juridiques, un accompagnement pour les négociations collectives et dans le règlement des conflits individuels et collectifs. L'ONEP a traité près de 1 800 dossiers de conflits individuels du travail. Les services des OSC répondent souvent aux besoins identifiés par les bénéficiaires eux-mêmes, à l'occasion des activités de sensibilisation, enquêtes, évaluations de projets, alertes et demandes de soutien. Par exemple, en août 2019, 17 collectivités de l'Invidio ont demandé l'aide de Brainforest pour déposer plainte contre neuf compagnies forestières pour rupture de contrat. Les OSC présentent des données dans leurs rapports d'activité et leur couverture médiatique pour démontrer leur présence sur le terrain aux côtés de leurs groupes cibles.

Le principe de l'égalité constitue le fondement de l'action des OSC, et les OSC gabonaises offrent des biens et services sans aucune discrimination. Bien qu'elles soient axées sur les populations vulnérables, les OSC mettent leur expertise au service de l'administration, du secteur privé, des instituts de recherches et ONG internationales.

Plusieurs OSC ont généré des revenus en 2019 en facturant certains produits et services, comme des formations, des consultations, la vente des tee-shirts, casquettes, véhicules, et des services infographiques. La tarification appliquée par les OSC au public est généralement minime et s'appuie parfois sur des enquêtes socio-économiques pour tenir compte de la capacité des personnes à payer.

Les pouvoirs publics reconnaissent de plus en plus l'impact de l'action des OSC et ont mis en place des mécanismes permettant la participation de la société civile à leurs processus et discussions. For exemple, la loi n° 7/2014 sur la protection de l'environnement reconnaît le rôle des associations de protection de l'environnement (article 9), et leur donne le droit de représentation au sein de la Commission nationale de l'environnement, ainsi que de la Commission interministérielle pour l'environnement et du Fonds de sauvegarde de l'environnement (article 13). Elles ont également le droit d'ester en justice avec constitution de partie civile pour protéger l'environnement (article 14). Les autorités reconnaissent parfois les contributions des OSC dans leurs déclarations publiques.

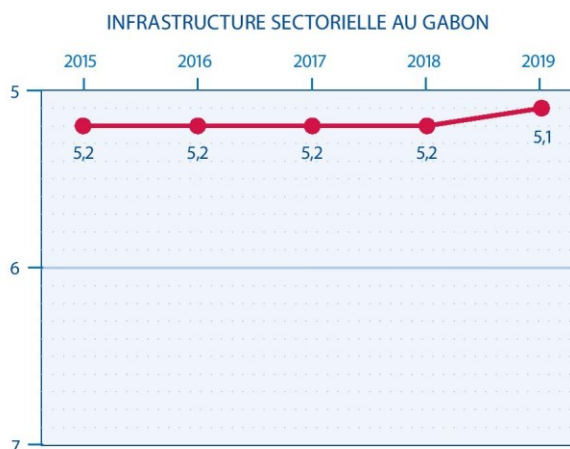
INFRASTRUCTURE SECTORIELLE: 5,1

L'infrastructure de soutien aux OSC s'est légèrement améliorée en 2019 parce que les OSI et les organisations internationales ont offert de nouveaux financements et autres services aux OSC et que les OSC ont créé de nouveaux partenariats avec le gouvernement et le secteur privé.

Plusieurs centres de ressources et OSI appuient les OSC au Gabon. La Maison de la société civile, rouverte en 2018, a continué de proposer des bureaux aux OSC pour un petit loyer mensuel en 2019. Les fondations Amissa Bongo Ondimba, Omar Bongo Ondimba, Sylvia Bongo Ondimba et Paul Biyoghe Mba ont fourni gratuitement aux OSC gabonaises des conseils d'experts, des informations, de l'assistance technique et une aide au lancement de projets locaux. Elles ont également

attribué certains financements aux OSC. Tandis que l'origine des fonds est peu connue, de même que les modalités d'attribution, les fondations semblent soutenir les priorités de la société civile et leurs services sont gratuits. En 2019, la fondation Sylvia Bongo Ondimba a lancé le prix Agathe Okumba d'Okwatsegue, visant à récompenser des personnes ou associations qui contribuent à promouvoir les droits des femmes.

Des OSC internationales comme WWF et Caritas France octroient des financements aux organisations nationales. Leurs subventions soutiennent parfois des activités d'envergure internationale. Par exemple, en 2019, le bureau national du WWF au Gabon et au Congo, a lancé un appel à consultation pour la mise en œuvre du processus du consentement libre, éclairé et préalable pour les populations de Messok Dja au Congo, qui sont impactées par la création d'une aire protégée dans la région de Sembé. Cet appel d'offres a été remporté par l'OSC gabonaise Brainforest.



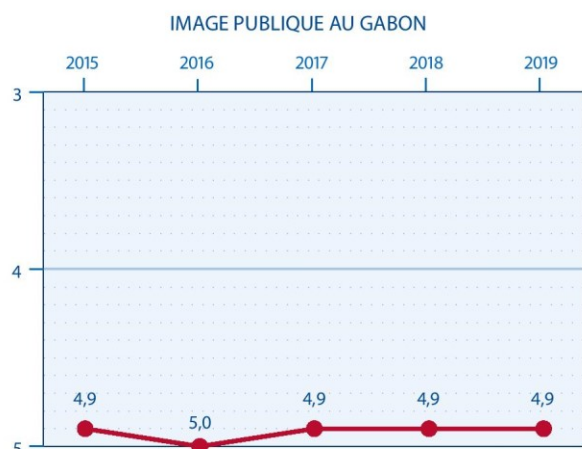
Plusieurs réseaux, plateformes, et partenariats étaient actifs au Gabon en 2019. Leurs objectifs sont généralement le partage d'expérience et d'information et la mutualisation des efforts sur diverses thématiques. Les principales plateformes sont ROLBG, ROSCEVAC, Publiez ce que vous payez (PCQVP), la plateforme Salon de la femme, l'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA), et Gabon, ma terre, mon droit, (GMTMD). Le Conseil économique, social et environnemental demeure la principale institution gouvernementale qui donne aux OSC la possibilité de présenter et de promouvoir leurs droits.

Tout au long de l'année, des institutions et organisations internationales dont OCHA, l'Organisation internationale de la francophonie, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, et WWF ont offert de la formation aux OSC. Les domaines de formation ont compris le changement climatique, les normes environnementales, les stratégies de mobilisation de la participation politique des groupes marginalisés, et les droits humains dans le cadre des activités des entreprises. En avril 2019, avec le financement de l'Agence suédoise de développement et de coopération internationale, ROSCEVAC et PACJA ont offert aux OSC une formation sur le montage et la gestion des projets de développement communautaire. Le mécanisme international de réduction de la déforestation REDD+ a également proposé un renforcement des capacités aux OSC. La formation est en français. Bien que les possibilités de formation soient encore insuffisantes pour couvrir les besoins des OSC, elles cadrent cependant avec leurs priorités.

La plupart des acteurs sont conscients des avantages des partenariats intersectoriels, mais des carences sont observées en ce qui concerne les mécanismes de mise en œuvre de tels partenariats. Par exemple, en 2019, il n'y a pas eu de communication sur la signature de conventions de partenariat entre des OSC et les opérateurs du secteur privé. La collaboration entre les OSC et les entreprises s'effectue dans le cadre de programmes de RSE, principalement pour la prestation de services. Par exemple, Agir pour le genre a bénéficié de l'accompagnement de l'entreprise pétrolière Vaalco pour la sensibilisation aux grossesses précoces en milieu scolaire au mois de mars 2019. À l'initiative de WWF, une plateforme de la société civile a été créée en décembre 2019 pour surveiller la conformité des entreprises aux normes sociales et environnementales.

La notion de partenariat formalisé entre la société civile et l'administration est encore embryonnaire. L'organisation Initiatives-développement-recherche-conseils (IDRC)-Afrique qui travaille sur les aspects environnementaux et sociaux des grands projets d'investissement a lancé le programme Un Gabonais, un jardin en 2019 dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec le ministère de l'Agriculture pour former de jeunes arboriculteurs à l'exploitation des pépinières de cultures maraichères. Une OSC locale a facilité un partenariat public-privé pour la production d'une huile de palme durable au Gabon, et les OSC ont participé à un cadre de coopération pour la révision du Code du travail en 2019.

IMAGE PUBLIQUE: 4,9



L'image publique des OSC n'a pas changé en 2019. La société civile était considérée comme travaillant de manière productive sur des questions de politique publique et communiquant efficacement au sujet de leurs activités.

Les OSC s'appuient sur les médias pour relayer leurs messages au sujet de leurs travaux tant au niveau national que local. Elles ont accès aux médias traditionnels et aux médias en ligne. Cependant, certaines OSC dénoncent des restrictions pratiquées par les médias publics telles que la censure de certaines déclarations de syndicalistes que les autorités estiment trop agressives. Par ailleurs, de nombreuses organisations continuent d'éprouver des difficultés à couvrir les frais liés à la couverture médiatique de leurs activités. Pour y faire face, certaines

OSC entretiennent des relations personnelles avec les journalistes et utilisent les réseaux sociaux pour améliorer leur visibilité et leur image publique.

Quoique le grand public juge encore insuffisant l'apport des OSC gabonaises au développement du pays, leur présence sur le terrain et leur proximité avec les bénéficiaires ont amélioré l'opinion de la population. Bien que des efforts de sensibilisation et de mobilisation plus importants restent nécessaires, le grand public comprend de mieux en mieux le rôle de la société civile en tant qu'acteur de développement. Les prestations de services offertes par les OSC et leurs plaidoyers nationaux ont conduit le secteur privé et l'administration publique à mieux apprécier la société civile. Les OSC sont de plus en plus invitées à participer aux cercles de réflexion sur les politiques et stratégies nationales de développement, et à la mise en œuvre des programmes de RSE. Les pouvoirs publics apprécient les contributions des OSC, sauf lorsqu'elles dénoncent les violations des droits et libertés de l'homme, la corruption et criminalité financière, le manque de transparence et des problèmes similaires.

En 2019, très peu d'OSC avaient des stratégies de communication clairement définies en raison d'un manque de ressources financières pour les élaborer. Les organisations s'appuient essentiellement sur les médias, les réseaux sociaux, les missions de terrain, des supports de communication (banderoles, brochures, tee-shirts, etc.) pour informer le grand public au sujet de leurs activités et promouvoir leur image. Certaines OSC cultivent des relations étroites avec des journalistes.

La publication de rapports annuels n'est pas une exigence légale, seules les organisations déclarées d'utilité publique et celles bénéficiant d'une aide extérieure sont soumises à des obligations de communication de rapports. Les OSC n'ont pas de codes d'éthique, les questions d'éthique sont incorporées dans les règlements intérieurs et les manuels de procédures.

Clause de non-responsabilité: *les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.*